

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

Séance du Conseil Communautaire du 12 avril 2023 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES
DES COMMUNES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Pacte pour un
renforcement de
l'engagement
citoyen des
sapeurs-pompiers
volontaires dans
l'Aude

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN,
Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI,
Sabine CHABERT, Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX,
Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT,
Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Eliane BOURGEOIS MOYER,
Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Alain CARBON,
Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU, Véronique CORROIR,
Claire DARCHY, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI,
Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD,
Gérard LAMARQUE, Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU,
Guillaume MERCADIER, Charles PAULY, Jacqueline RATABOUIL,
Jérôme SENAL, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL,
Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
05 avril 2023

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par
Guillaume MERCADIER.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procurations : Guy BONDOUY à Eliane BOURGEOIS MOYER,
Javier DE LA CASA à Elisabeth ESCAFRE, Thierry MALLEVILLE à
Alain CARBON, Pierre MONOD à Isabelle SIAU, Martine PUEBLA à
Danielle FABRE, Bernard VIDAL à Charles PAULY.

PAR PUBLICATION
LE

Excusés: Robert BATIGNE, Sandrine CAMPGUILHEM, Hubert CHARRIER,
Gilbert COSTE, François DEMANGEOT, Prescillia GRANIER,
Evelyne GUILHEM, Frédéric JEANJEAN, Benoit MERLIN,
Gérard MONDRAGON, Bruno PERLES, Henri POISSON,
Jean-François POUZADOUX, Thierry ROSSICH, Régine SURRE,
Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND.

PAR DELEGATION
LE

Absents : Karole CAFFIER, Dominique DUBLOIS, Thierry LEGUEVAQUES,
René MERIC, Bruno POMART, Nicolas RAUZY.

Signature

Secrétaire de séance : Alain GALINIER.

Monsieur le Président expose au conseil communautaire ;

La sécurité civile française est l'une des composantes de la sécurité intérieure. Elle a pour objet « la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des biens, des personnes et de l'environnement [...] ». ».

L'importance de la proximité en matière de secours confère aux communes, à leurs groupements et au Département un rôle déterminant. C'est la raison pour laquelle le service départemental d'incendie et de secours de l'Aude (SDIS 11) constitue le pivot de l'organisation de la sécurité civile sur le territoire audois.

Souvent citée comme un modèle sur le plan international, le volontariat constitue le socle de notre modèle de Sécurité Civile qui repose notamment sur la complémentarité entre sapeurs-pompiers volontaires (SPV) et sapeurs-pompiers professionnels (SPF) au sein des services d'incendie et de secours.

Les SPV sont des femmes et des hommes qui s'engagent librement au service de la société, le cas échéant parallèlement à une activité scolaire, universitaire ou professionnelle, afin d'exercer aux côtés des SPP l'ensemble des missions de sécurité civile de toute nature. Cela débute par la signature de la charte, qui a pour objet de rappeler les valeurs du volontariat et de déterminer les droits et les devoirs du sapeur-pompier volontaire.

Par son engagement, le SPV prend part dans le cadre des principes de la Constitution de la République française à la construction d'une société fondée sur la solidarité et l'entraide.

Proches de 200 000 en France, le nombre de SPV représente près de 80 % des effectifs.

Dans le département de l'Aude, le taux de SPV dans les effectifs est porté à 91 %, ces derniers assurant 91 % du temps en intervention. Le modèle de sécurité civile audois dispose donc d'une composante forte basée sur le volontariat qui garantit un maillage territorial très fin dans la distribution des secours et donc un lien de proximité reconnu par la population.

Cet équilibre est actuellement fragilisé par le déficit en disponibilité de SPV ciblé en journée dans certains secteurs et par l'augmentation de la sollicitation opérationnelle dans le domaine du secours d'urgence aux personnes. Les sapeurs-pompiers sont les soldats du feu et les soldats de la vie. Depuis dix ans, le taux d'interventions dans ce domaine est passé de 69 % à 76 % avec une augmentation de 17 % en volume d'interventions.

Parallèlement, un constat est réalisé depuis de nombreuses années au niveau national : le nombre de SPV stagne depuis près d'un demi-siècle. Ce constat est partagé dans l'Aude avec un effectif de SPV aux alentours de 1 900, avec en supplément un taux annuel de renouvellement de l'ordre de 10 %.

Aux côtés du SDIS 11 qui assure la gestion administrative et opérationnelle de l'ensemble des sapeurs-pompiers, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aude (UDSP11) est un partenaire indispensable. Associée au réseau associatif, elle assure un lien social entre tous les sapeurs-pompiers du département : par ses actions, elle contribue à promouvoir le volontariat, défendre leurs intérêts et les soutient moralement et financièrement dans les situations difficiles.

Encore aujourd'hui, le volontariat chez les sapeurs-pompiers constitue un enjeu majeur pour notre société, et en particulier dans notre territoire audois. Ce défi est d'autant plus important que le département de l'Aude est soumis à de nombreux risques anthropiques ou naturels, en particulier feu de forêt et inondation.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de signer le pacte pour un renforcement de l'engagement citoyen des sapeurs-pompiers volontaires dans l'Aude.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à signer le pacte pour un renforcement de l'engagement citoyen des sapeurs-pompiers volontaires dans l'Aude.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 12 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Alain GALINIER

Philippe GREFFIER